

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021/078

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Mme Nathalie PIQUE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Christian FALZON)

Absents excusés : Jean-Pascal GARDELLE

Secrétaire de séance : Pascale PUY

Date de la convocation : 28/09/2021

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS DES BARDERES -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'aire de loisirs de Bardères, il y aurait lieu de modifier les contrats en cours d'exécution via des avenants.

La majeure partie des plus-values concernent l'aménagement d'un terrain acquis il y a quelques jours, jouxtant le projet. En effet, le propriétaire a tout récemment proposé à la Commune un échange de terrain permettant d'agrandir le périmètre de l'aire de loisirs. La Commune a saisi l'opportunité d'élargir le projet.

Ces avenants concernent le lot n°1 (VRD) et vise donc à aménager cette nouvelle parcelle (démolition, nettoyage, clôtures, VRD...), à remplacer les platelages en bois par un sanitaire public et à prendre en compte la prestation supplémentaire éventuelle (prévue au marché) relative aux réseaux secs du parking (sans les candélabres).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant aux marchés des entreprises concernant le lot suivant :

- **Lot n° 1** – VRD – entreprise TP66 : **Plus-value de 5 291,97 € HT** (Marché initial : 138 989,80 € HT)

La synthèse de ces avenants représente une plus-value globale de 5 291,97 € HT, soit 3,81 % du montant initial du lot n°1 et 2,34% sur l'ensemble des marchés de travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour en mairie à 16h.

M. le Maire propose d'approuver cet avenant tel que précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ **APPROUVE** l'avenant comme exposé ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à l'aire de loisirs des Bardères : Lot n° 1 – VRD – entreprise TP66 : Plus-value de 5 291,97 € HT (Marché initial : 138 989,80 € HT)
- ▶ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 de la Commune.
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.